

pour remplir ma mission, je n'ai constaté aucune disposition de la part des autorités tchécoslovaques à prendre des mesures suffisantes pour faire cesser cet état de choses.

Tous ces griefs et d'autres encore s'aggravèrent par suite de l'effet de la crise économique sur les industries de la région des Sudètes, industries qui tiennent une si grande place dans l'existence de la population. Naturellement on a tenu le Gouvernement responsable de l'appauvrissement qui en est résulté.

Pour bien des raisons, y compris celles que je viens d'exposer, les Allemands des Sudètes, à venir jusqu'à il y a trois ou quatre ans, jugeaient leur situation désespérée. Mais l'avènement de l'Allemagne nazie leur inspira un nouvel espoir. Je tiens pour une conséquence bien naturelle des événements le fait que ces gens se tournent vers leurs compatriotes et qu'ils aient conçu le désir de s'unir au Reich.

Lors de mon arrivée, les chefs les plus modérés des Allemands des Sudètes désiraient encore un règlement au sein de l'Etat tchécoslovaque. Ils se faisaient une juste idée des conséquences d'une guerre dans la région des Sudètes, laquelle serait le théâtre même du conflit. Tant au point de vue national qu'au point de vue international, ce règlement aurait constitué une solution d'application plus facile qu'une cession de territoire. J'ai préconisé cette solution de mon mieux et non sans quelque succès, tout en appréhendant qu'une fois l'entente conclue, on ne pourrait lui donner suite sans faire naître de nouveaux soupçons, des controverses et des accusations de part et d'autre. Je me rendais compte que toute entente de cette nature ne serait que provisoire et sans caractère définitif.

Ce projet de solution désigné sous le nom de "quatrième plan" échoua dans les circonstances décrites plus haut. La situation domestique et étrangère s'était transformée et après ce changement j'estimai que ma mission était terminée.

A mon départ de Prague, le 16 septembre, les émeutes et les troubles isolés qui avaient eu lieu dans la région des Sudètes avaient cessé. Plusieurs districts avaient été placés sous le régime dit "Standrecht" (ce qui équivaut à la loi martiale). Les chefs sudètes, du moins les plus extrémistes, avaient fui en Allemagne d'où ils lançaient des proclamations défiant le gouvernement tchécoslovaque. J'ai appris de sources dignes de foi que le nombre des victimes des deux côtés ne dépassait pas soixante-dix, au moment de mon départ.

Ainsi, à moins que le corps franc de M. Henlein ne soit délibérément encouragé à traverser la frontière, je n'ai aucune raison de prévoir une répétition appréciable des incidents et des désordres. Dans les circonstances la présence de la police d'Etat dans ces régions n'aurait plus sa raison d'être. Cette police est très mal vue des habitants d'origine allemande et sa présence constitue un de leurs principaux griefs depuis environ trois ans. En conséquence, je suis d'avis qu'on devrait la retirer